



Rachat part de la maison du concubin

Par **mag91**, le **17/06/2016** à **15:00**

Bonjour,

Mon frère vit avec sa compagne dans la maison que ces parents à elle lui ont acheté. Mon frère vit très mal le fait de n'être pas "chez lui" dans cette maison.

Est-il possible qu'il rachète une part de la maison à sa compagne afin qu'ils soient tous les deux propriétaires?merci.

Par **janus2fr**, le **17/06/2016** à **18:31**

Bonjour,

Oui, bien sur, si le propriétaire (on ignore s'il s'agit de la compagne ou de ses parents) est disposé à vendre !

Par **mag91**, le **17/06/2016** à **22:50**

Merci pour la réponse. la maison appartient à sa compagne donc il pourrait lui racheter une part pour que la maison soit à eux deux. Super.

Par **youris**, le **19/06/2016** à **00:03**

bonjour,

la vente d'une part d'un bien immobilier coûte le prix de la vente plus les frais notariés et les droits à payer au trésor public.

la gestion d'un bien en indivision est souvent compliquée et malheureusement il faut penser à la séparation par principe conflictuelle.

si ce bien est une donation des parents, souvent la donation comporte une clause d'inaliénabilité.

salutations

Par **Marjan95**, le **20/06/2016** à **15:25**

L'achat de 50 % du bien immobilier concerné.

Si l'objectif est de se protéger en cas de décès de l'autre, le mieux est le mariage ou le PACS. En cas décès vous pourriez ainsi choisir l'Usufruit et continuer à l'habiter ou obtenir des loyers...

Monsieur peut également investir à son propre nom dans un autre biens immobilier et le louer